

## **L'impôt bénévole**

Le Programme Communautaire et Bénévole en Matière d'Impôt (PCBMI) vise à aider les personnes à revenu modeste qui ne peuvent remplir elles-mêmes leur déclaration de revenus. À chaque année, plus de 16 000 bénévoles réparties dans près de 3 000 organismes communautaires aident plus de 501 000 Canadiens à remplir leurs déclarations de revenus. Pour Charlevoix-Ouest, CIRCCO aide annuellement près de 420 personnes grâce à une équipe d'une dizaine de bénévoles.

Voici trois dates importantes à retenir :

- 28 février : Dernier jour que l'employeur a pour émettre les feuillets de renseignements (T4, etc.);
- 30 avril : Date limite pour envoyer sa déclaration de revenus 2013;
- En juillet : Premiers versements de la TPS et du Crédit d'impôt pour solidarité calculés à partir de votre déclaration 2013.

Outre les autres changements au Provincial et ceux au Fédéral, il est à noter que la contribution santé est désormais calculée en fonction du revenu. Dans un couple, chacun des conjoints doit payer la contribution. Il n'y a pas de contribution santé à payer si le montant de la ligne 275 de votre déclaration ne dépasse pas 18 000\$.

Pour déterminer si une personne a le droit de bénéficier de ce service vous devez calculer vos revenus de l'année d'imposition. Ces revenus ne doivent pas dépasser 25 000\$ pour une personne seule, 30 000 pour un couple et 2 000 additionnel par personne à charge.

Si vous êtes dans cette situation vous pouvez vous présenter à notre bureau avec tous vos documents. Notez que le formulaire fédéral n'est plus envoyé par la poste, vous pouvez vous en procurer un au bureau de poste ou nous vous en fournirons un exemplaire.